

Crise économique mondiale et développement à long terme: le point de vue du secteur forestier d'Afrique du Sud

R.N. Heath et S. Chipeta

Tout en sauvegardant les industries et les emplois nationaux, les politiques et mesures d'atténuation de la crise devraient aussi contribuer à améliorer les perspectives de croissance de l'économie mondiale.

L'effondrement du système financier mondial et la crise économique qui en est résultée ont provoqué une crise de croissance dans les économies africaines. L'une des grandes préoccupations actuelles est que la crise de croissance puisse dégénérer et se transformer en crise de développement à mesure que la récession s'aggrave. Comme d'autres pays en développement qui sont fortement intégrés dans l'économie mondiale et dépendent dans une large mesure de son bon état de santé, l'Afrique du Sud a souffert de la brusque régression de la demande de ses produits d'exportation et de la chute des prix de plusieurs produits d'exportation particulièrement importants.

Le Gouvernement sud-africain a proposé un certain nombre de principes généraux permettant d'orienter sa politique de lutte contre la crise. Ces principes préconisent ce qui suit:

- éviter de faire retomber injustement le poids de la récession sur les populations pauvres et vulnérables;

- protéger et promouvoir les activités visant à renforcer la capacité de l'économie à s'accroître et à créer des emplois à l'avenir;
- maintenir les niveaux élevés prévus de l'investissement dans les infrastructures du secteur public, et encourager les intervenants du secteur privé à maintenir et à accroître leurs investissements directs fixes;
- assurer que les interventions sont réalisées en temps opportun, et ciblées et adaptées de façon appropriée.

Le Département de l'agriculture, des forêts et des pêches approuve une combinaison de mesures destinées à promouvoir l'emploi et la formation dans les secteurs public et privé, afin d'éviter les pertes massives d'emplois dans les années à venir. Sous l'égide du Programme élargi de travaux publics, le Département des forêts accélérera la mise en œuvre d'initiatives à forte intensité de main-d'œuvre, comme les programmes de promotion des terres boisées (pour la remise en état des forêts dégradées), d'amélioration de l'eau (pour l'élimination des espèces envahissantes) et de lutte contre les incendies. Par le biais de ces programmes, des cours de formation pertinents accrédités par les autorités compétentes seront dispensés. Une représentation équitable de jeunes, de femmes et de personnes handicapées au chômage sera établie pour satisfaire des besoins tant sociaux qu'environnementaux. Récemment (août 2009), l'Afrique du Sud a annoncé un important programme d'investissement public d'environ 787 milliards de rands (101 milliards de dollars EU), à réaliser au cours des trois années financières s'achevant en mars 2012, afin de soutenir ces processus.

La charte de transformation du secteur forestier, qui a été approuvée par le Parlement en 2008 (voir www2.dwaf.gov.za/webapp/Documents/ForestSectorCharterSection9Gazette.pdf), fournit un cadre pour les mesures de lutte contre la crise actuelle. La charte promeut la diversification des produits et la création de nouveaux produits, afin d'élargir l'accès au marché. En outre, elle oriente le soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises naissantes. Le Département de l'agriculture, des forêts et des pêches négocie un contrat avec la Industrial Development Corporation (IDC) pour la gestion des prêts de faveur octroyés à ces entreprises dans le domaine forestier. En plus de permettre leur financement coordonné et accéléré, les fonds affectés par l'IDC serviront

à éviter les pertes d'emplois et à accroître l'emploi dans le secteur forestier.

Sur la base des engagements pris au titre de la charte, la Division des forêts a demandé au Trésor public un financement supplémentaire de 100 millions de rands (12 millions de dollars EU) à destiner à la remise en état des forêts dégradées et au boisement de superficies temporairement dénudées occupant environ 17 000 ha. Il est prévu que ces efforts absorberont un certain nombre de travailleurs licenciés pour cause de suppression d'emplois, et qu'ils permettront aussi d'étendre les forêts, tout en contribuant à combattre les effets préjudiciables du changement climatique.

L'industrie forestière est le quatrième exportateur le plus important d'Afrique du Sud. Du point de vue macroéconomique, le gouvernement reconnaît la valeur d'un taux de change compétitif. La dépréciation actuelle du rand permettra d'augmenter le nombre d'emplois et de générer des produits forestiers exportables. La réponse du pays au ralentissement de l'économie mondiale consiste à recréer la capacité industrielle locale et à éviter la désindustrialisation pendant les années à venir. Un aspect important de cette stratégie est l'accent mis sur le renforcement de la compétitivité et de la performance des industries locales clés, notamment des secteurs vulnérables et des petites entreprises.

Les pays et la communauté internationale doivent surveiller et réviser avec soin leurs politiques et mesures d'atténuation de la crise, afin d'assurer que, tout en sauvegardant les industries et les emplois nationaux, elles ne limitent pas involontairement la croissance du commerce, compromettant ainsi les perspectives de croissance économique d'autres pays. Vu les complexités de la crise, le moment est venu de faire le point sur les stratégies de développement. L'incidence de la crise sur le commerce international et l'investissement doit être considérée comme un élément clé du programme multilatéral. Les pays individuels doivent également formuler des stratégies de développement susceptibles d'atténuer les effets négatifs de la crise sur la croissance économique et le développement. Les gouvernements devront mettre plus fortement l'accent sur les progrès du développement.

Sebueng Chipeta est directeur en chef (Forestry Regulation and Oversight) et **Ronald N. Heath** est sous-directeur (Forestry Policy and Strategy) de la Division des forêts, Département de l'agriculture, des forêts et des pêches, Pretoria (Afrique du Sud).